

S.A.R.L THILLARD ET DUHAMEL.

TARIFS AU 1^{er} Avril 2017

I - HONORAIRES DE TRANSACTION DE LOCATION BAUX D'HABITATION ET BAUX MIXTES HABITATION – PROFESSIONNELS

Base : loyer annuel net de charges :	
- DE 0 à 4 000.00 €.....	15 % T.T.C.
- DE 4001,00 à 6000 €.....	14% T.T.C.
- DE 6 001.00 à 10 000.00 €.....	13 % T.T.C.
- DE 10 001.00 à 18 000.00 €.....	14% T.T.C.
- Supérieur à 18 001.00 €/AN.....	11 % T.T.C.

Honoraires à diviser par moitié entre locataire et bailleur dans la limite de 11 € le m² pour les locataires conformément aux dispositions de la loi ALUR.

Soit 8 € / m² correspondant à : prestations de visite du preneur, constitution de son dossier et de rédaction de bail

Et 3 € / m²: prestation de réalisation de l'état des lieux.

Honoraires d'entremise exclusivement à la charge du bailleur : Barème ci-dessus -11 € du M².

Les honoraires du locataire ne pouvant excéder ceux du bailleur.

II - HONORAIRES DE TRANSACTION ET/OU REDACTION DE BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS

- Honoraires de négociation et rédaction de bail à loyer commercial ou de bail à loyer professionnel.
25,08% HT soit 30,10 % T.T.C. du loyer annuel net de charges
- Honoraires de rédaction de bail et renouvellement de bail à loyer commercial ou professionnel, sans négociation :
10 % HT soit 12 % T.T.C. du loyer annuel net de charges.
- Honoraires de rédaction Avenant de bail initial à loyer commercial ou professionnel, valant acte de renouvellement, sans négociation :
5% HT soit 6 % T.T.C. du loyer annuel net de charges, avec minimum forfaitaire de 240 € H.T..
- Honoraires de négociation de location commerciale ou professionnelle, sans rédaction de bail :
20,90 % HT soit 25,08 % T.T.C. du loyer annuel et net de charges.

III - HONORAIRES DE TRANSACTION DE LOCATION DES GARAGES, PARKINGS, EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT.

- Forfait 102 € T.T.C.
- Ces honoraires comprennent les frais d'acte d'engagement de location.

IV - HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL ET DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

A - Rédaction de bail d'habitation et bail mixte habitation - professionnel ayant donné lieu à transaction (en sus des honoraires de transaction).

- Forfait..... 168 € T.T.C.

B - Rédaction de renouvellement de bail d'habitation ou avenant pour les locaux gérés par le Cabinet dans le cadre d'un contrat de mandat.

- Forfait..... 180 € T.T.C.

C - Rédaction de bail et renouvellement de bail d'habitation n'ayant pas donné lieu à transaction de location, pour les locaux non gérés par le Cabinet :

- Forfait.....216 € TTC.

V - HONORAIRES ET FRAIS D'ETAT DES LIEUX :

Locaux à usage d'habitation.....3 €/m² conformément aux dispositions de la loi ALUR

Taux de T.V.A actuellement en vigueur : 20 %

VI - HONORAIRES ET FRAIS D'ETAT DES LIEUX (locaux professionnels et commerciaux) :

Surface jusqu'à 100m ² 150 € TTC
Surface de 101 à 300m ²	240 € TTC
Surface supérieure :	Sur devis

VII - HONORAIRES SPECIAUX

Forfait au temps passé à raison de 780 € T.TC. la vacation de huit heures : consultation, rédaction d'actes divers (résiliation de bail, promesse de bail...) étude de dossier etc...

VIII - HONORAIRES DE GERANCE

A - Honoraires de gestion courante définie dans le contrat de mandat.

Taux applicable sur le total des encaissements (loyers, charges, prestations, taxes locatives, fournitures individuelles, loyers d'avance, dépôt de garantie à l'exception de la T.V.A. éventuellement applicable au montant du loyer commercial ou professionnel.

Base loyers annuels par immeuble (et par propriétaire).

Pour les appartements et maisons..... 7 % HT. des sommes encaissées soit 8,40 % TTC

Pour les garages.....8 % HT des sommes encaissées soit 9,60 % TTC

B - Rémunérations (minimum) complémentaire des prestations (facultatives) suivantes, accessoires à la gérance.

- Déclaration d'impôt 2044 (minimum).....	96 € TTC
- Frais postaux.....	Coût timbre
- Première relance.....	3 €TTC
- Mise en demeure.....	15 €TTC
- Honoraires déclaration sinistre.....	96 € TTC
- Demande de signification de congé par huissier / transmission dossier avocat	90 €TTC
- Représentation assemblée générale.....	180 € TTC
- Réception de logement neuf et suivi des réserves	180 € TTC

IX - HONORAIRES GARANTIE DE LOYER IMPAYES ET DE DETERRIORATIONS IMMOBILIERES

- 2.90 % TTC appliqué sur le montant des encaissements du locataire pour le compte du mandant (loyers, charges, prestations, taxes locatives, fournitures individuelles, loyers d'avance, dépôt de garantie).

HONORAIRES DE NEGOCIATION

A -IMMOBILIER D'HABITATION

De 0 à 50 000.00 €.....	10.00 % T.T.C
Avec minimum de	3 000.00 € T.T.C.
De 50 001.00 € à 350 000,001.....	9.00 % T.T.C
De 350 001,00 € à 600 000.00 €.....	8.00 % T.T.C
Supérieur à 600 000.00 €.....	7.00 % T.T.C

B VENTES DE FONDS DE COMMERCE

- Sur prix exprimé de 0 à 100 000,00 €.....	11.96 % T.T.C.
Avec minimum de	3 000,00 € T.T.C.
- De 100 001.00 € à 300 000.00 €	10.17 % T.T.C.
- Supérieur à 300 000.00 €	8.37 % T.T.C.

Taux de T.V.A actuellement en vigueur : 20 %